

# Bureau Fédéral

Réunion du 7 avril 2017 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Catherine GISCOU et Nathalie LESDEMA

MM. Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH,  
Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON et Yannick OLIVIER.

Excusés : Mme Stéphanie PIOGER

MM. Christian AUGER, Alain BERAL et Alain SALMON

Assistent : Mmes Amélie MOINE et Léa DUMAS

MM. Patrick BEESLEY, Jacques COMMERES, Alain CONTENSOUX, Sébastien DIOT et Gilles THOMAS.

Numéro d'annexe	Intitulé d'annexe
1	2017-07-01 0 Dispositions Financieres V5 (2)

## 1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres du Bureau pour cette réunion et présente l'ordre du jour.

## 2. Trésorerie

Jean-Pierre HUNCKLER présente les dispositions financières pour la saison 2017-2018 (Annexe 1). Il remercie le Service Juridique pour leur travail sur ce dossier.

Le tableau est divisé en différents onglets de couleur :

- Les onglets bleus – 1 à 10 concernent la comptabilité Fédérale, ayant un impact sur les dispositions financières des Ligues et Comités
- Les onglets verts et rouges qui concernent les dispositions ou pénalités financières proposées par les Commissions

**Le Bureau Fédéral valide les Dispositions Financières pour la saison 2017-2018.**

## 3. Délégation Haut-Niveau

Jacques COMMERES rappelle qu'il a été alerté que les présidents des clubs de la SIG amateur et Geispolsheim n'avaient pas trouvé de terrain d'entente concernant l'attribution des places en U15 et U18 Féminine Elite.

Il précise que la SIG amateur bénéficie d'office de la place en U18 du fait de son Centre d'Entraînement labellisé.

Il ajoute que le 13 mars dernier, un courrier du Président de la SIG a été adressé à la Fédération demandant une dérogation pour la saison 2017-2018, et sans doute les suivantes, d'accéder au label Centre d'Entraînement LF2 tout en étant en union ou en CTC avec un ou plusieurs clubs sur les U15 et U18 Féminine Elite.

Il ajoute qu'une décision favorable créerait une jurisprudence qui serait préjudiciable pour l'application des règles au niveau de la LF2 et de la LFB.

**Le Bureau Fédéral refuse la dérogation à l'unanimité des votants.**

René KIRSCH n'a pas participé au vote.

#### 4. Secrétariat Général

a. CNOSF - Conciliation M. KPOKOU.

Thierry BALESTRIERE rappelle qu'il s'agit d'un incident entre M. KPOKOU et un arbitre lors d'un Open Régional. La Ligue de Haute Normandie a sanctionné M. KPOKOU de 2 mois fermes avec révocation du sursis. La Chambre d'Appel a ramené la sanction à 1 mois ferme avec révocation du sursis. M. KPOKOU a ensuite fait appel auprès du CNOSF et la conciliatrice propose de réduire la révocation de sursis à 4 mois.

**Le Bureau Fédéral accepte la proposition de conciliation du CNOSF.**

b. CNOSF – Conciliation Cygne Noir.

Thierry BALESTRIERE fait un rappel des faits : le club Cygne Noir a fait participer un joueur titulaire d'une licence JC2 – non autorisée dans ce niveau de compétition. La Ligue a donc prononcé la perte par pénalité de la rencontre à l'encontre du club Cygne Noir, décision qui a été confirmée par la Chambre d'Appel. Le conciliateur du CNOSF propose de s'en tenir à cette décision.

**Le Bureau Fédéral accepte la proposition de conciliation du CNOSF.**

c. Composition de la Commission Fédérale des Clubs de Championnat de France et Pré-nationale.

Thierry BALESTRIERE propose l'ajout d'un nouveau membre à la Commission Fédérale des Clubs de Championnat de France et Pré-nationale : Michel TIBERI.

**Validation du Bureau Fédéral**

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 21 avril 2017.